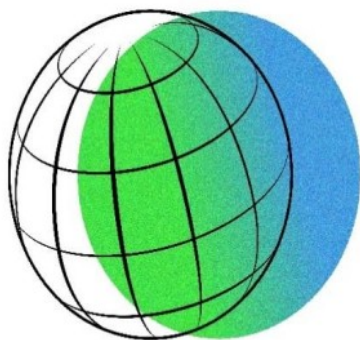




GEAUDE
GÉOMÈTRES-EXPERTS

SELAS GEAUDE - CANEPA Maxime
Géomètre-Expert Successeur d'AGUILHON René

Inscrite au tableau de l'Ordre des Géomètres-experts au N°1998C200008
SELAS au capital de 4880 €

ZAC Bonne Source - 28 Rue Ernest Cognacq **11100 NARBONNE**
04 68 32 10 29 - geaude@geaude.fr

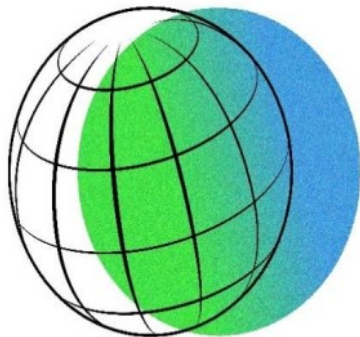
HECTARE

1 boulevard Kennedy
66000 PERPIGNAN

Facture N°F26060252
Date : 22/06/2026

Dossier : 25244
Commune : MARCORIGNAN
Terrain cadastré :
Objet : Division foncière / Procédure de Permis d'Aménager
Selon devis : D26030146
Siret client société :
Adresse livraison :

Désignation	Montant HT
SITUATION 1 : Selon contrat cadre Hectare pour mission Géomètre pour la création d'un lotissement "Le clos du Bouis". Mission géomètre / Procédure de Permis d'Aménager. Frais de dossier, offerts G1.2. Etablissement du plan topographique à l'échelle entre 1/200 ou 1/500ème du terrain, objet du projet, ainsi que des abords (voies, radiers des réseaux, etc...). Remise du plan de nivellement NGF, avec lignes de niveau, application cadastrale, position des arbres. Bornage contradictoire des limites de l'opération. Fourniture d'un fichier informatique dwg ou pdf à la Société. G1.3. Analyse du terrain dans son site, photos à l'appui. Conclusion et recommandations quant aux différentes solutions d'aménagement du terrain. G2.1a Conception de 3 Avants Projets Sommaires maximum. G2.1b Conception de l'Avant Projet Définitif (mise au net du plan APS validé par le Maître d'Ouvrage). G2.1c Contacts pour avis et consultations : Mairie, Architectes et Urbanistes Conseils. G3.1 Établissement du plan de composition, plan de masse à l'échelle entre 1/200 ou 1/500ème : -PA3 : Etat des lieux. - PA4 : Plan de composition. - PA5 : Coupes. - PA6 : Photographies proches. - PA7 : Photographie lointaine. - PA9 : Plan d'hypothèse d'implantation des constructions (Maisons). G3.5 Constitution, à partir des éléments précédents, de la demande de permis d'aménager. G3.6 Si nécessaire, mise en forme avec l'assistance des bureaux d'études extérieurs de l'étude d'impact. Démonstration de la façon dont le projet répond aux contraintes de l'environnement. G3.7 Assistance au Maître d'Ouvrage lors de l'instruction du dossier en vue de l'obtention du permis d'aménager et élaboration de tous documents nécessaires à l'instruction. G4.1 Assistance au Maître d'Ouvrage pour l'établissement des éléments nécessaires à la présentation commerciale du projet, comprenant en général : Un plan réduit précisant l'organisation des espaces publics et privés, le n° et la surface des lots, les zones constructibles.	



GEAUDE
GÉOMÈTRES-EXPERTS

SELAS GEAUDE - CANEPA Maxime
Géomètre-Expert Successeur d'AGUILHON René

Inscrite au tableau de l'Ordre des Géomètres-experts au N°1998C200008
SELAS au capital de 4880 €

ZAC Bonne Source - 28 Rue Ernest Cognacq **11100 NARBONNE**
04 68 32 10 29 - geaude@geaude.fr

HECTARE

1 boulevard Kennedy
66000 PERPIGNAN

Facture N°F26060252
Date : 22/06/2026

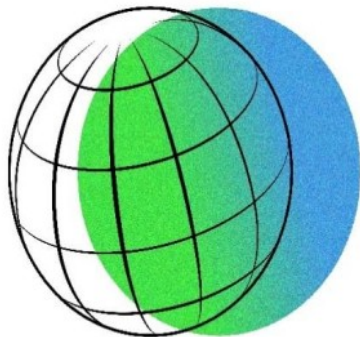
Désignation	Montant HT
Un plan de situation orienté, faisant apparaître l'emprise du terrain et son environnement, ainsi que l'accès possibles du projet. Implantation d'un panneau de commercialisation sur site. G4.9 Confection des plans de vente fournis à l'acquéreur : plan réalisé, à la fin du chantier, avant ou après l'exécution des travaux de finition VRD, après récolement et bornage des lots à l'échelle entre 1/200 et 1/500ème comportant : la nouvelle topographie du lot, les limites de la parcelle avec matérialisation du bornage, sa désignation cadastrale, la voirie en bordure de laquelle elle se trouve, les zones constructibles, la surface de plancher, la surface, les servitudes éventuelles, les emplacements des réseaux, les cotes altimétriques du terrain, les cotes et profondeurs des boîtes de branchement EU et EP, et le descriptif (loi SRU). G4.10 Confection de plans de vente théoriques : Si la société cautionne la totalité des travaux VRD pour passer les actes de vente de lots avant la réalisation de ces travaux, en sus des plans de vente dus à l'acquéreur définis au G4.9, le géomètre devra établir des plans de vente théoriques comportant : - plan sur la base du plan de composition à l'échelle entre 1/200 ou 1/500ème définissant : la topographie à l'origine du projet, les limites de la parcelle, sa désignation cadastrale, la voirie en bordure de laquelle elle se trouve, les zones constructibles, la surface de plancher, la surface, les servitudes éventuelles et descriptif (loi SRU). L'ensemble des plans de vente théoriques devra être transmis (format PDF) au maître d'ouvrage au plus tard dans un délai d'un mois suivant le démarrage des travaux de l'opération d'aménagement. Etant précisé que la tâche G4.10 fera dans ce cas l'objet d'une rémunération complémentaire définie plus bas. G5.1 Implantation et piquetage des voies et principaux ouvrages de voirie. Implantation de repère altimétrique. G5.2 Implantation provisoire des limites parcellaires suivant nécessité. G5.2a Confection du Document d'Arpentage relatif au lotissement approuvé y compris tout DA partiel ou supplémentaire. G5.3 Implantation et bornage des lots en fin de chantier (borne OGE en fond de parcelle, CLOU ou marque rouge coté voirie). Un plan global de bornage des lots sera remis au Maître d'Ouvrage en 3 exemplaires, daté et authentifié. En cas d'acceptation du devis, nous transmettre votre titre de propriété ou compromis. SITUATION 1 : 1) Paiement à 30 jours, à hauteur de 1 000 € HT/hectare, de la mission topographique, mesurage, bornage, esquisses et avant projets (tâches réalisées G1.2, G1.3, G2.1a). Etant entendu que les terrains dont la surface totale est inférieure à 1.5 hectare donneront lieu à des honoraires forfaitaires de 1 500 € HT. 2) Paiement à 30 jours, à hauteur de 50 € HT/lot, au dépôt du permis d'aménager (tâches réalisées G2.1b, G2.1c, G3.1, G3.5, G3.6, G3.7, G4.1). Soit : 6 Lots X 50.00 € HT = 300.00 € HT. 3) Paiement à 30 jours, à hauteur de 50 € HT/lot, à l'obtention du permis d'aménager purgé du recours des tiers. Soit : 6 Lots X 50.00 € HT = 300.00 € HT.	

ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS
SELAS GEAUDE
ZAC Bonne Source
28, rue Ernest Cognacq
11100 NARBONNE



Total HT €	2 100,00
TVA 20%	420,00
Total TTC €	2 520,00
Montant total commandé TTC	2 520,00
Montant déjà réglé	0,00

Validé par Fc le 07/07/2026



GEAUDE
GÉOMÈTRES-EXPERTS

Facture N°F26060252
Date : 22/06/2026

SELAS GEAUDE - CANEPA Maxime
Géomètre-Expert Successeur d'AGUILHON René

Inscrite au tableau de l'Ordre des Géomètres-experts au N°1998C200008
SELAS au capital de 4880 €

ZAC Bonne Source - 28 Rue Ernest Cognacq **11100 NARBONNE**
04 68 32 10 29 - geaude@geaude.fr

HECTARE

1 boulevard Kennedy
66000 PERPIGNAN

Documents remis contre règlement de la facture, en accord avec la loi du 12 Mai 1980.

Règlement par chèque ou virement

En application de la loi n°2008-776 du 4 Août 2008, en cas de retard de paiement,
une pénalité de retard de trois fois le taux d'intérêts légal sera appliquée sur la somme due.

Membre d'une association agréée, le règlement par chèque est accepté.

Chèque à libeller à l'ordre de la SELAS GEAUDE

Domiciliation : BPS. NARBONNE RÉPUBLIQUE

Commentaire : Référence à rappeler : F26060252-D25244

RIB : 16607/00030/03021857824/66 - IBAN : FR76 1660 7000 3003 0218 5782 466 - BIC : CCBPFRPPPPG

Agrément pour l'exécution des travaux cadastraux délivré par la DGI-service des opérations Fiscales et Foncières-Affaires cadastrales et domaniales-139 rue de Bercy 75012
Paris - Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : Covea Risks-19 Allée de l'Europe 92110 Clichy-Polices n°118.263.431 / 118.263.432



web